

Agent de Surveillance des Voies Publiques ASVP



Offre n° 0038230801158893

Publiée le 14/08/2023

Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE ROUSSILLON

4 place de l'edit
38150 Roussillon

Lieu de travail : Roussillon

Poste à pourvoir le : 14/09/2023

Date limite de candidature : 14/09/2023

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Nombre de postes : 1

Détails de l'offre

Famille de métiers : Prévention et sécurité publique > Sûreté et sécurité publique

Grade(s) recherché(s) : Adjoint administratif

Adjoint adm. principal de 1ère classe

Adjoint adm. principal de 2ème classe

Adjoint technique

Adjoint technique principal de 1ère classe

Adjoint technique principal de 2ème classe

Métier(s) : [Agent de surveillance des voies publiques](#)

Ouvert aux contractuels : Oui , à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Il est possible de recruter sur ce poste une personne qui n'est pas lauréate d'un concours de la fonction publique, car un des grades indiqué est un grade d'entrée de catégorie C qui permet un recrutement direct sans concours.

Temps de travail : Temps non complet, 28h00 hebdomadaire

Descriptif de l'emploi :

L'agent de surveillance des voies publiques (ASVP) fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Il ou elle constate les infractions au code de la

santé publique (propreté des voies publiques) et participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics. Il ou elle assure une relation de proximité avec la population et veille, à ce titre, à assurer une présence de terrain par des patrouilles quotidiennes.

Missions / conditions d'exercice :

Accueil et relation avec les publics

- Accueillir, renseigner et orienter les publics au sein du poste de police et sur la voie publique
- Écouter, accompagner une personne en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population

Vérification des téléalarmes des usagers du territoire en présence d'un élu ou d'un agent du CCAS

Prévention sur la voie publique

- Sécuriser les écoles
- Sécuriser le passage des piétons sur la voie publique
- Analyser et gérer une situation ou des événements imprévus sur la voie publique et en rendre compte
- Surveiller les marchés forains, dont un important le dimanche
- Signaler un accident et les informations nécessaires vers les services compétents
- Transmettre des informations par radio
- Porter assistance aux personnes

Surveillance et relevé des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement

- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
- Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre public sur les voies publiques
- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement, du code des assurances
- Relever une infraction et la qualifier
- Établir des procès-verbaux d'infraction, y compris par le procès-verbal électronique (PVE)
- Demander l'enlèvement d'un véhicule en défaut de stationnement
- Saisir les données informatiques relatives aux amendes forfaitaires
- Rédiger des écrits professionnels liés à l'activité (comptes rendus, rapports d'activité et de surveillance)

Relevé des infractions relatives au règlement sanitaire départemental

- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental
- Constater des infractions et verbaliser
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics

Conditions d'exercice

- Temps non complet de 28 heures hebdomadaire en moyenne selon un cycle de travail organisé sur plusieurs semaines
- Horaires et jours de travail pouvant varier en fonction des obligations du service public et en fonction des événements, y compris les dimanches et jours fériés.
- Présence par tous temps à l'extérieur
- Déplacements constants sur la commune en véhicule, deux-roues ou à pied
- Travail en équipe voire seul ponctuellement

- Travail administratif en bureau au poste de police et accueil du public
- Bonne condition physique ; très grande disponibilité
- Port d'une tenue spécifique, distincte des autres services de police
- Congés en concertation avec les autres membres de l'équipe avec un minimum de 3 agents en service en permanence.

Profils recherchés :

Savoirs : formations et qualifications

- Conditions d'agrément et d'assermentation liées aux prérogatives exercées
- Permis de conduire indispensable

Savoir-faire compétences professionnelles et techniques

- Pouvoir de police du maire
- Code de la route, code des assurances
- Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur les articles relevant de sa compétence
- Réglementation sur le stationnement et son application
- Organisation des services de police
- Écrits administratifs et judiciaires
- Utilisation et circuit de traitement du procès-verbal électronique
- Code de la santé publique
- Règlement sanitaire départemental
- Typologie des risques liés à la voie publique
- Procédures et dispositifs de secours (pompiers, services d'urgences médicales, etc.)
- Règles et techniques de transmission radio
- Connaissance des règles et zones de stationnement
- Organisation des services de la collectivité
- Connaissance du territoire
- Notions de communication
- Techniques de médiation et négociation
- Règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe

Savoir être : comportements, qualités relationnelles

- Éthique professionnelle, personnelle et de discrétion professionnelle
- Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
- Obéissance hiérarchique
- Sens du service public et des relations avec le public
- Méthode, rigueur, discrétion
- Sens de la médiation, maîtrise de soi et qualité relationnelle
- Intégrité, loyauté, impartialité, exemplarité
- Discernement
- Bonne condition physique.

Contact

Informations complémentaires :

Avantages proposés par la collectivité :
contrat groupe de mutuelle santé
Participation sur contrat labellisé de prévoyance
Tickets restaurants

CV et Lettre de motivation à transmettre :
Par mail : laurent.bonneville@ville-roussillon-isere.fr
Par courrier : 4 place de l'Edit 38150 ROUSSILLON

Page de candidature en ligne : <http://www.emploi-territorial.fr/candidature/o038230801158893-agent-surveillance-voies-publiques-asvp>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique.

À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.